



1 Rue de Saint Père - La Sicaudais
44320 Chaumes en Retz
02 40 21 16 00
ec.sicaudais.ste-victoire@ec44.fr

Contrat financier

Préambule

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant à l'école Sainte Victoire à la rentrée 2025 et nous sommes heureux de vous accueillir. Cet établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat fonctionne principalement grâce à deux sources de financement :

- ☆ La **contribution financière des parents**, qui sert principalement à couvrir les dépenses liées à :
 - La construction et la rénovation des bâtiments scolaires,
 - L'enseignement religieux (animation pastorale),
 - L'acquisition de certains équipements,
- ☆ La **prise en charge par la collectivité publique** :
 - Le salaire des enseignants pris en charge par l'Etat,
 - Le forfait communal qui constitue un financement public obligatoire servant à couvrir les charges de fonctionnement de l'établissement scolaire (personnel non enseignant, dépenses de chauffage, entretien et maintenance des bâtiments, projets pédagogiques, éducatifs et culturels propres à l'établissement, matériels pédagogiques et administratifs, etc.) pour l'école maternelle et élémentaire.

Les tarifs :

☆ Contribution scolaire :

Le montant de la contribution de base pour l'année 2025/2026 a été fixé par le Conseil d'Administration de l'OGEC, à **30€ par mois par enfant** (sur 10 mois), **soit 300€ à l'année**.

Aux familles qui en ont la possibilité, il est proposé le versement d'une contribution de solidarité ou de générosité.

Tarif de base pour un enfant	300€	30€ sur 10 mois
Tarif de solidarité pour un enfant	320€	32€ sur 10 mois
Tarif de générosité pour un enfant	montant libre _____ € (supérieur au tarif de base de 300€)	_____ € sur 10 mois

☆ Réduction tarifaire fratrie :

Une réduction tarifaire pour les fratries est proposée : **50% pour le troisième enfant** scolarisé au sein de notre établissement Ecole Sainte Victoire, soit un coût de **150€** pour ce dernier.

☆ Prestations annexes à la scolarité :

Les prestations annexes à la scolarité (restauration, accueil périscolaire, ...) sont à la charge des parents, Merci de vous rapprocher de la Mairie de Chaumes en Retz.

☆ Assurance scolaire :

Une assurance scolaire incluant la garantie individuelle accident est contractée par l'établissement Ecole Sainte Victoire auprès de la **Mutuelle Saint Christophe** pour l'ensemble des élèves pour l'année scolaire 2025/2026. (Voir notice d'information sur le site internet de l'école). Cette assurance scolaire est prise en charge par l'OGEC de La Sicaudais et n'est pas refacturée aux familles.

Facturation :

Une facture annuelle sera adressée chaque trimestre aux familles.

Modalités de paiement :

Les modalités de paiement proposées aux familles sont : le virement mensuel (de préférence), le règlement par chèque ou espèces.

Pour les familles séparées, une division de la facture annuelle est possible entre les deux parties.

☆ Virement mensuel :

Dates des virements mensuels (Montant : 1/10 de la facture annuelle)									
03/09/25	03/10/25	03/11/25	03/12/25	03/01/26	03/02/26	03/03/26	03/04/26	03/05/26	03/06/26

Les parents doivent enregistrer le RIB de l'école (voir annexe sur le site internet de l'école)

☆ Règlement par chèque :

Les règlements par chèque sont à effectuer à l'ordre de l'OGEC La Sicaudais.

L'ensemble des chèques, doit être remis au plus tard le jour de la rentrée scolaire, soit le 01/09/25. Les chèques devront être datés selon le calendrier suivant :

Dates des dépôts mensuels si paiement en 10 fois (Montant : 1/10 de la facture annuelle)									
03/09/25	03/10/25	03/11/25	03/12/25	03/01/26	03/02/26	03/03/26	03/04/26	03/05/26	03/06/26

Dates des dépôts trimestriels si paiement en 3 fois (Montant : 1/3 de la facture annuelle)		
03/09/25	03/01/26	03/05/26

Dates du dépôt annuel si paiement en 1 fois (Montant : totalité de la facture annuelle)
01/09/25

Nous n'envoyons pas d'avis d'échéance pour les règlements trimestriels par chèque.

→ En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, les frais bancaires sont réclamés au payeur.

☆ Règlement en espèces :

Les règlements en espèces se feront par dépôt unique selon le calendrier suivant :

Dates du dépôt annuel : (Montant : totalité de la facture annuelle)
03/09/25

→ Un récépissé du dépôt en espèces vous sera communiqué.

Cas d'impayés :

L'établissement recherchera le dialogue avec les responsables légaux et une solution à l'amiable pour le paiement des sommes dues.

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Aide au calcul des contributions :

TARIF de BASE	1 enfant	2 enfants	3 enfants (50% pour le 3 ^{ème} inscrit)
Paiement 1 fois	300€	600€	750€
Paiement 3 fois	3 x 100€	3 x 200€	3 x 250€
Paiement 10 fois	10 x 30€	10 x 60€	10 x 75€

TARIF SOLIDAIRE	1 enfant	2 enfants	3 enfants (50% pour le 3 ^{ème} inscrit)
Paiement 1 fois	320€	640€	800€
Paiement 3 fois	3 x 106,66€	3 x 213,30€	3 x 266,66€
Paiement 10 fois	10 x 32€	10 x 64€	10 x 80€



1 Rue de Saint Père - La Sicaudais
44320 Chaumes en Retz
02 40 21 16 00
ec.sicaudais.ste-victoire@ec44.fr

Annexe contrat financier

Veillez trouver ci-joint le RIB de l'OGEC de la Sicaudais pour les paiements par virement.

Merci de l'enregistrer auprès de votre banque et de programmer vos virements.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.						
CA ATLANTIQUE VENDEE ST PERE EN RETZ Tel. 0240217014 Fax. 0240218709			31/03/2017 00004			
Intitulé du Compte : ORGANISME DE GESTION DE LA SICAUDAIS 1 RUE DE SAINT PERE EN RETZ LA SICAUDAIS 44320 ARTHON EN RETZ						
DOMICILIATION						
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB			
14706	00004	21054067000	88			
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1470	6000	0421	0540	6700	088
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:						
AGRIFRPP847						